

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL

### ORDRE DU JOUR

**AVIS** vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire d'information et de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, est convoquée pour le **lundi 4 juillet 2022 à 19 h 45** suivant les articles 109.2 et 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et seront pris en considération les sujets suivants :

---

**DATE ET HEURE :** 4 juillet 2022 à 19 h 45

**LIEU :** Salle du conseil

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. GREFFE**

- 3.1 Information et consultation publique sur le projet du règlement numéro 1844-2022 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin de **(1)**modifier le chapitre 8 intitulé « Piscines, spas et plans d'eau artificiels », **(2)**modifier le chapitre 9 intitulé « Stationnement hors rue » en ses articles 9.1 « Règle générale », 9.5 Accès aux espaces de stationnement », 9.7 « Dimensions des cases de stationnements et des allées de circulation » et 9.9.2 « Dimensions des allées d'accès et allées de circulation », **(3)**modifier l'article 13.2 intitulé « Abattage des arbres » du chapitre 13 « Aménagement extérieur », **(4)**modifier l'article 18.10 intitulé « Normes relatives au bruit à proximité de l'autoroute 73 » du chapitre 18 « Dispositions relatives aux contraintes anthropiques », **(5)**modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications » de la zone 153 de façon à diminuer, dans les conditions d'implantation, la marge de recul avant minimum, **(6)**modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications » de la zone 201 de façon à ajouter l'usage « Activités récréatives » du groupe « Culturel, récréatif, loisirs » sans aucune restriction, **(7)**modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications » de la zone 203 de façon, dans les conditions d'implantation, à diminuer la marge de recul avant minimum et augmenter la hauteur maximum en étages, **(8)**modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications » de la zone 224 de façon à ajouter l'usage « Résidence provisoire » du groupe « Habitations », et, dans les conditions d'implantation, à diminuer la marge de recul avant minimum et augmenter la hauteur maximum en étages, **(9)**modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications » de la zone 322 de façon à ajouter la classe 6212 « Service de lingerie et de buanderie industriel » à l'usage « Personnels » du groupe « Services », **(10)**modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications » de la zone 530 de façon à ajouter certains usages des groupes « Commerces » et « Services », sans aucune restriction et **(11)**modifier l'annexe 1, « Plan de zonage PZ-2 - secteur urbain », en agrandissant la zone 206 à même une partie de la zone 119 de façon à y inclure le lot 3 254 299 du Cadastre du Québec

- 3.2 Information et consultation publique sur le projet du règlement numéro 1846-2022 amendant le règlement relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction numéro 1394-2007 et ses amendements, plus particulièrement en son article 3.1.1 intitulé « Dispositions générales », en ajoutant certaines dispositions liées à l'émission de permis de construction et en retirant, dans les conditions d'émission, l'énumération des secteurs déjà desservis à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

**4. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>e</sup> Hélène Gagné, OMA  
Greffière.